

L'Écho du Carillon



Volume 13, numéro 1

Printemps 2009

Mot du président

Bonjour à tous,

Avec l'arrivée du printemps, le goût de séjours au chalet doit sûrement vous revenir lui aussi. Pour les résidents qui en ont profité durant l'hiver, la saison a été belle. Même pendant cette période dite morte, l'Association a tout de même été active. Le site Internet est en place et il sera amélioré au fil du temps grâce à la générosité de Claire et Serge. À ce sujet, je vous rappelle que le site a été construit surtout pour les membres. Vous y avez accès et vous pouvez y contribuer : textes, photos, toute information pertinente pour les membres; les suggestions sont toujours les bienvenues.

Secteur Saint-Ubalde

J'ai rencontré, le jeudi 19 mars 2009, M. Serge Deraspe, directeur général de la municipalité, concernant un projet d'analyse physico-chimique du lac Carillon. Cette étude se situe dans un projet plus large. Vous trouverez ci-dessous, sous le titre : *Projet de la municipalité de St-Ubalde pour le lac Carillon* toute l'information pertinente.

Pour la réfection des routes, la priorité en 2009 consiste à terminer deux rangs partiellement rénovés. Pour le secteur du lac Carillon, ce sera des travaux d'amélioration. M. Deraspe souligne que la municipalité a engagé un inspecteur ayant une excellente expertise dans les travaux routiers, lequel dressera la liste des travaux à effectuer; il en suivra une planification et j'ai demandé à M. Deraspe de nous tenir au courant.

Secteur Notre-Dame

J'ai demandé une rencontre à M. Hudon, maire, pour l'entretenir principalement de trois sujets : le chemin de traverse entre les deux secteurs, l'accès public dans le nouveau développement et l'information sur les sujets qui concernent les résidents du lac Carillon. Présentement, il est difficile d'avoir l'heure juste sur les projets nous concernant, les orientations ne sont pas claires et se modifient en cours de réalisation. J'espère obtenir cette rencontre avant la parution de ce mot dans notre site; sinon, je ferai un envoi à tous dès que la rencontre aura été tenue.

Je vous rappelle que d'ici la fin mai, vos représentants de secteurs passeront vous voir au chalet pour recueillir votre contribution si ce n'est déjà fait et pour compléter avec vous un formulaire d'adhésion à l'Association des résidents du lac Carillon.

Un bon été à tous.

Que la saison vous soit profitable et au plaisir de vous croiser dans notre belle nature.

Gilles Allaire, président

Écho municipal

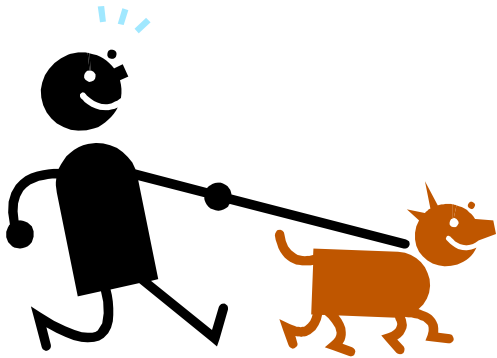
Source : « Le St-U, volume 34, Numéro 1 – Jeudi 29 janvier 2009 »

Résolution 2009-01-06 :

Confiant à Hémisphère Le Groupe la réalisation de la caractérisation des installations septiques pour les lacs Blanc, Carillon et le rang St-Charles au coût d 115,00 \$ par installation plus taxes.

* Voir l'article de Michel Lamoureux intitulé : *Caractérisation des installations septiques au lac Carillon*

Vie municipale :

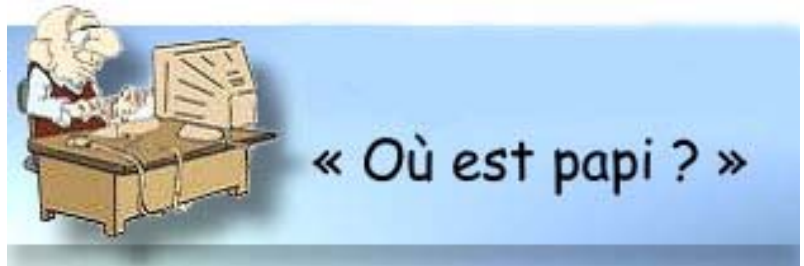


Vous avez sûrement remarqué qu'à Saint-Ubalde les gens vont beaucoup dehors, que ce soit des marcheurs ou des enfants qui jouent... Nous faisons appel à la compréhension des propriétaires de chien afin de bien vouloir retenir leur animal comme il est stipulé à l'article 14 du règlement 180 RMU-02 : « **Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif : attache, laisse, clôture, etc. l'empêchant de sortir de ce terrain.** » Nous vous rappelons également l'article 11.10 du même règlement qui stipule : « **Constitue une nuisance tout animal qui salit par ses matières fécales lorsqu'elles ne sont pas ramassées par son gardien.** » Le non-respect de ces deux articles est passible d'amendes.

Où est PAPI?

Un concours va bon train sur le site Internet de la municipalité de St-Ubalde à l'adresse suivante : www.saintubalde.com.

Pour connaître les règlements du concours, les prix à gagner et la liste des participants, consultez le site.



Fête du 150^e de Saint-Ubalde

Une date à retenir, samedi 7 août 2010... Soyons de la parade !

Dans le cadre des Fêtes du 150^e de Saint-Ubalde, il y aura une parade le 7 août 2010. Vous êtes même invités à monter un char allégorique qui rappellera Saint-Ubalde et ses 150 ans d'histoire... ou du moins une page d'histoire. Représentez vos familles, votre rue, votre sport ou votre commerce, en musique, en chanson en couleurs etc. Vous êtes invités à participer en très grand nombre.

Le responsable des chars allégoriques est Jean-Marie Cauchon (418 277-2675), il vous aidera à développer votre thème et pourra vous guider dans sa conception jmcauchon@boiteasirop.com.

Les organisateurs sont aussi à la recherche de vieilles voitures, vieux tracteurs ou tout autre véhicule antique qui pourraient compléter la parade. Le responsable de ce volet est Justin Cauchon (418 277-2525 rbmc@globetrotter.net)



Chasse et pêche

Source : « Le Journal de Québec, mercredi 28 janvier 2009 – Julien Cabana »

Attention aux chiens errants!

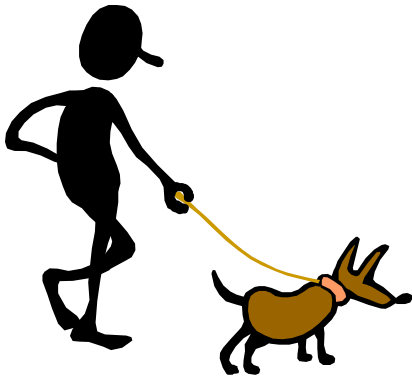
Selon la Loi sur la protection et la mise en valeur de la faune, il est interdit de laisser errer un chien dans un endroit où l'on trouve du gros gibier. La Loi permet à un agent de protection de la faune d'abattre sur-le-champ tout chien errant dans un tel endroit.



Vous risquerez, en plus de voir votre animal abattu, de vous retrouver avec une amende variant entre 250,00 \$ et 750,00 \$ pour la première infraction. Il faut vous rappeler qu'un chien au tempérament doux, laissé sans surveillance, peut devenir un dangereux prédateur et représenter une menace sérieuse, notamment dans le cas du chevreuil.

En hiver, en raison du froid, de l'épaisseur de la neige, du manque de nourriture et de l'épuisement de ses réserves de graisse, le chevreuil devient très vulnérable. S'il est poursuivi par un chien errant, le chevreuil pourra en venir à courir des risques qui pourraient entraîner sa mort, comme traverser une route, se jeter dans l'eau glacée ou s'enfoncer dans la neige hors sentiers. Même si la poursuite est courte, elle peut mener la bête à la mort par l'épuisement.

Des conseils



Pour éviter les problèmes, les autorités du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) recommandent aux propriétaires de chiens de toujours exercer de la vigilance sur les allées et venues de leurs chiens. Il est suggéré de limiter le territoire du chien en le gardant attaché ou en enclos surtout pendant l'hiver et au printemps. Si vous vous promenez en forêt, gardez-le toujours en laisse. Enfin, si vous prévoyez quitter pour quelques jours, confiez votre chien à un gardien avisé ou encore à une firme spécialisée. Si vous apercevez un chien errant à un endroit où il y a du gros gibier, il est préférable de la signaler aux agents de protection en téléphonant au 1 800 463-2191.

De la secrétaire du CA et représentante du chemin du lac Carillon, NDDM

Je me présente, Louise Grandbois, retraitée depuis 2 ans. Nous partageons notre temps entre le lac Carillon et Saint-Marc-des-Carières.

Lors du premier tirage au sort du côté de Saint-Ubalde, mon conjoint et moi y étions propriétaires d'un chalet et nous faisons partie des premiers arrivants au lac Carillon. En 2000, nous nous sommes installés du côté de Notre-Dame-de-Montauban.

La protection du lac a toujours été pour moi une préoccupation et c'est l'une des raisons pour laquelle je m'implique dans l'Association.

En plus d'être administratrice comme les autres membres du CA, j'occupe le poste de secrétaire qui, sommairement, consiste à rédiger les procès-verbaux des réunions du CA et des assemblées générales et générales spéciales, tenir à jour les dossiers officiels de la corporation, s'assurer de l'exécution de toute autre tâche confiée par le CA, etc.

Enfin, en tant que représentante, je suis disponible pour tout commentaire, information, ou suggestion.

Merci et au plaisir de vous rencontrer,

Louise Grandbois

Un arbre, pourquoi pas!

La CAPSA a offert aux associations de leur bassin versant certaines essences d'arbres gratuitement.

L'offre a été faite aux membres de l'ARC par courrier électronique et la distribution devrait se faire vers la fin du mois de mai.

Les principales essences fournies sont : sapin, pin rouge ou blanc, épinette, mélèze, érable à sucre, érable rouge (plaine), frêne de Pennsylvanie et d'Amérique, chêne, bouleau blanc ou jaune.

Naturellement chaque arbre reçu doit être planté. Nous ne sommes pas certains d'avoir toutes les quantités demandées, nous ferons une distribution au prorata des demandes.



Caractérisation des installations septiques

En recevant leur compte de taxes cette année, plusieurs résidents du lac Carillon, secteur St-Ubalde, se sont demandé quelle était cette nouvelle taxe de 124,06 \$ y apparaissant. Bien que le dépliant de la municipalité qui accompagne le compte offre quelques brèves explications sur la « caractérisation des installations septiques » j'ai cru bon de contacter M. Serge Deraspe, directeur général de la municipalité, pour en savoir un peu plus long. Voici un résumé de la conversation que j'ai récemment eue avec lui.

C'est suite à l'apparition d'algues bleues dans plusieurs lacs de la région et principalement au lac Blanc que la municipalité a été interpellée pour rechercher et rapidement adopter des solutions au problème. La crise des cyanobactéries aura donc eu cela de bon qu'elle aura imposé à St-Ubalde de s'inscrire dans une certaine démarche de développement durable. Ses plans d'eau étant une de ses principales richesses, la municipalité n'avait pas vraiment le choix d'agir en cherchant activement à guérir les lacs déjà atteints et surtout en protégeant ceux qui ne l'étaient pas encore.

Ainsi, en 2008, la municipalité adoptait une résolution qui modifiait sa réglementation de façon à permettre la vérification de tous les équipements septiques non raccordés à son réseau d'égout et installés avant le 1^{er} janvier 2005. En clair, ceci signifie que toutes les installations avec fosse septique devront être inspectées par un technologue accrédité qui émettra par la suite un avis ou rapport sur la qualité ou le « caractère » de l'installation.

Plusieurs centaines d'installations seront visitées non seulement en bordure des lacs, mais aussi celles des résidences situées le long des routes et des rangs. Nous n'aurons pas à être présents au moment de l'évaluation à moins bien entendu que notre installation soit trop bien camouflée. Une copie du rapport de quelques pages sera remise à chacun des propriétaires visés. C'est la firme Hémisphère qui a été retenue pour effectuer le travail. Cette entreprise est connue au Québec et a notamment participé à l'évaluation environnementale du lac Blanc il y a quelques années.

Caractérisation des installations septiques

Les rapports produits classeront nos installations selon l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : performante, nuisance indirecte ou nuisance directe.

Dans le premier cas, tout est parfaitement en ordre et aucune modification n'est à envisager. La catégorie nuisance indirecte signifie, quant à elle, que des corrections devraient être apportées à la fosse ou au champ d'épuration. Le rapport devra à ce moment inclure des recommandations précises pour aider le propriétaire à remédier au problème. Les corrections pourraient être volontaires, c'est-à-dire pour rendre l'installation plus performante, ou obligatoire si des dangers pour l'environnement à moyen ou long terme étaient décelés. Cependant, dans ce dernier cas, il est prévu que le propriétaire disposera de délais pour effectuer les travaux. Finalement, en cas d'évaluation de nuisance directe, des corrections rapides devront nécessairement être apportées. Celles-ci devront être analysées par un nouveau technologue qui établira un devis précis des travaux à effectuer. Un permis municipal sera à prévoir. Ce nouveau technologue sera ici engagé par le propriétaire lui-même et, bien entendu, les frais seront à sa charge.

Le programme de caractérisation de la municipalité devrait s'étendre sur trois ou quatre années. L'an dernier, des installations situées aux abords de plusieurs lacs ont été caractérisées, notamment aux lacs Perreault et Perron. Cette année ce sera au tour des lacs Blanc et Carillon ainsi qu'aux rangs voisins de ces lacs. Évidemment, il s'agit d'une opération unique dans le temps et la taxe spéciale qui vise son financement n'est donc pas récurrente.

Pour Serge Deraspe, une fois le travail terminé, la municipalité pourra tabler sur le fait que l'ensemble des installations septiques de son territoire est conforme aux normes et techniques les plus récentes en matière d'environnement et qu'elles ne constituent pas de risque pour nos cours d'eau.

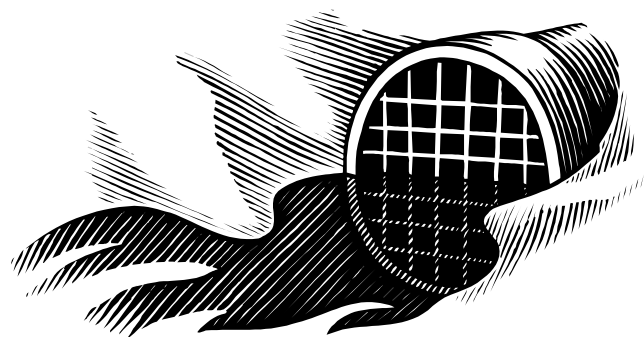
Par ailleurs, ce dernier n'est pas vraiment inquiet quant à la qualité de nos installations au lac Carillon. Évidemment, les nouvelles techniques d'éva-

luation tiendront compte de normes et de facteurs qui n'étaient pas nécessairement connus par les inspecteurs municipaux au moment de la construction de nos chalets. Par exemple, l'évaluation de la composition des sols serait aujourd'hui un élément beaucoup plus déterminant qu'il ne l'était pour l'emplacement d'une fosse et de son champ d'épuration. Mais pour Serge Deraspe, compte tenu du fait que les chalets les plus anciens ont à peine vingt ans, la grande majorité des installations devraient être jugées performantes.

Même si une nouvelle taxe est souvent difficile à digérer, surtout quand elle s'ajoute à un compte qui est, disons-le, déjà pas mal salé, il me semble difficile ici d'être contre cette mise à niveau des fosses et champs d'épuration. D'une part, notre Association a, entre autres, pour mandat de veiller à la qualité de l'environnement du lac Carillon. D'autre part, les « erreurs » en matière d'installation septique commises depuis des décennies au lac Blanc ont nécessairement participé à la situation plus que navrante que l'on connaît aujourd'hui.

Il existe cependant de nombreuses autres causes qui favorisent l'invasion des cyanobactéries dans nos cours d'eau. Il est à souhaiter que la municipalité de St-Ubalde s'y attaquera sous peu avec la même célérité.

Michel Lamoureux
Administrateur et responsable du secteur chemin de la Sauvagine



Chronique plaisir!

LE COGNAC : pour l'aristocrate et l'épicurien en vous

Tout ce qu'il faut savoir pour apprécier pleinement ce nectar doré.

Par Guy Poitras, œnophile

Des mains qui réchauffent lentement un verre bombé. Une pipe fumante à la bouche, des hommes qui philosophent, bien calés dans leur fauteuil en cuir, face au foyer rempli de flammes rayonnantes, sirotant à petites gorgées un nectar doré. Voilà, à travers mes yeux de gamin, le souvenir du rituel entourant le cognac. Les amateurs de cognac sont-ils des épicuriens accomplis ou des aristocrates bienheureux? Un peu des deux...

Le plus connu des brandys français est produit dans la région de Charente, à environ 120 km au nord de Bordeaux. Situé entre l'océan Atlantique et le massif central, où les climats océanique et continental se rencontrent, cette région est aussi exposée aux climats venant du nord et du sud de la côte. Cet amalgame climatique propice, combiné au savoir-faire des distillateurs et aux procédés artisanaux, confère une typicité unique au cognac.

« Tous les cognacs sont des brandys, mais tous les brandys ne sont pas des cognacs »

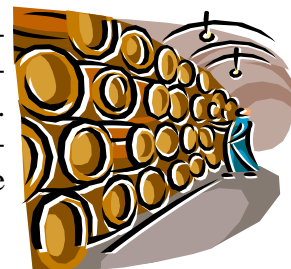
Comme toute appellation d'origine contrôlée, le cognac est soumis à des conditions particulièrement strictes de production, d'élaboration et de vieillissement.

L'encépagement est constitué aujourd'hui d'ugni blanc à plus de 90 %. La folle blanche et le colombar sont très rarement cultivés, étant fragiles et difficiles à produire. Au total, huit variétés sont permises, mais 90 % des raisins contenus dans un cognac doivent provenir de ces trois cépages.



À la vendange, après un pressurage rapide, les moûts sont mis à fermenter sans débouillage ni addition d'anhydride sulfureux. Le vin obtenu est vif et varie entre 7,2 et 9 degrés. La distillation se fait de la fin novembre au 31 mars de l'année suivante. Elle s'effectue obligatoirement avec l'alambic à repasse ou l'alambic cognaçais, c'est-à-dire en deux temps (double distillation), contrairement au brandy qui n'est distillé qu'une seule fois. L'eau-de-vie ainsi obtenue est incolore et tire près de 70 degrés. Elle est ensuite vieillie en fût de chêne provenant uniquement des forêts de Tronçais et du Limousin, reconnue pour la porosité et la qualité de leurs bois. Cette porosité, permettant un meilleur échange d'air entre l'intérieur et l'extérieur du baril, donne au liquide des tanins plus fins.

Le cognac passe généralement six mois à un an en barriques neuves, puis est transvasé dans des fûts plus âgés. Au cours du vieillissement, il se produit une évaporation à travers le bois, soit une perte annuelle d'environ 3 % en alcool et en volume. C'est ce que l'on appelle « la part des anges ». Pour faire un baril de cognac, le distillateur utilisera environ 9 barils de vin. Avant la mise en bouteille, le pourcentage alcoolique sera réduit, par l'addition d'eau distillée, à 40-45 degrés.



VS, VO ou XO?

Le cognac se divise en six crus caractérisés par leur climat, leur sol et leur sous-sol. Quant aux mentions de vieillissement indiquées sur l'étiquette d'un cognac, elles correspondent toujours à l'eau-de-vie la plus jeune de l'assemblage.

Un cognac Trois Étoiles (ou VS) est une eau-de-vie dont la plus jeune a au moins 30 mois, associée en proportions variables à d'autres de 5 ans, 10 ans ou davantage. Pour les types Réserve, VO (*very old*) ou VSOP (*very superior old pale*), l'âge minimum pour l'eau-de-vie la plus jeune entrant dans l'assemblage est de quatre ans et demi. Les termes Vieille Réserve, Grande Réserve et XO Napoléon s'appliquent pour leur part à des eaux-de-vie encore plus âgées.

Après la mise en bouteille, le cognac n'évolue plus. Seuls le chêne et son tanin assurent ce rôle qui lui permet de vieillir. Parfois, du caramel est utilisé pour ajuster la couleur, ce qui donne souvent une impression d'âge au produit.

Du cognac, svp !



- On doit boire le cognac dans un verre en forme de tulipe ou de ballon, dans lequel on versera une petite quantité du précieux liquide.
- Il faut servir le cognac à la température du corps. D'où le geste de le réchauffer dans sa main. Trop chaud, le cognac perdra, par évaporation, ses délectables alcools volatils.
- Le cognac, l'armagnac et le calvados doivent être gardés debout, non pas allongés comme on le ferait avec une bouteille de vin. La haute teneur en alcool pourrait faire pourrir le liège et produire des arômes indésirables dans la bouteille.



La SAQ offre un choix impressionnant de plus de 100 produits qui s'adapteront à vos goûts et à votre budget.

Source : *VIRAGE printemps 2009*



Atelier de mycologie et plantes forestières

Myco Sylva s.e.n.c.

- Introduction à la cueillette et la mycologie;
- Balade en forêt, identification, méthode de récolte pour les champignons et les plantes;
- Pique nique en forêt, discussion, échanges;
- Conditionnement de la cueillette.



Où : Lac Carillon St-Ubalde

Quand : 22 ou 23 août

Coût : 55,00 \$/personne

Inscription avant le 31 mai :

Carole Paré

carole040@sympatico.ca

418 871-5729



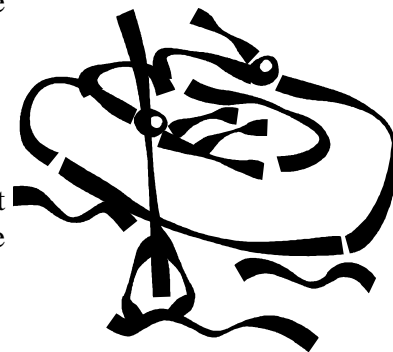
Embarcation de plaisance...

Êtes-vous prudent, prévoyant et responsable?

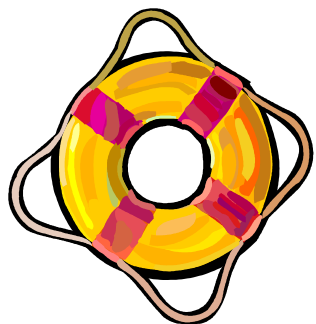


Transports Canada, par le biais du Bureau de la sécurité nautique a publié un nouveau *Guide de la sécurité nautique* en 2009. Il est disponible en téléchargement sur notre site à la section Information.

Nous vous invitons à le consulter pour connaître l'équipement minimal requis selon le type d'embarcation et à suivre quelques petites recommandations :



- Saviez-vous que dès le 15 septembre 2009, toute personne exploitant une embarcation de plaisance motorisée devra transporter une **preuve de compétence** en tout temps?
- Avez-vous suivi le **cours sur la sécurité nautique**?
- Avez-vous passé l'examen donnant droit à une **carte de conducteur** d'embarcation de plaisance?
- Saviez-vous que l'**équipement de sécurité** varie d'une embarcation à l'autre?
- Avez-vous un **gilet de sauvetage** pour chaque personne à bord?
- Ce gilet est-il **approuvé au Canada**?
- Vos gilets de sauvetage sont-ils **en bon état**?
- Vos gilets de sauvetage ne sont pas des coussins, vous devriez **les porter**.
- Avez-vous **une ligne d'attrape flottante** d'une longueur minimale de 15 m?
- Avez-vous **une écope**?
- Avez-vous **une lampe de poche étanche**?
- Avez-vous **un dispositif ou appareil de signalisation sonore**?
- Respectez-vous le **poids maximum de charge** de votre embarcation (matériel et occupants)?
- **Attention à l'alcool**, c'est la même loi sur l'eau que sur la terre ferme!



Consultez le **Guide** de sécurité nautique, ça pourrait vous aider.

Bonne navigation, l'ARC déplorerait une perte de vie sur le Carillon...

Serge Lachance

Étude physico-chimique Lac Carillon

Ayant pris connaissance sur le St-U qu'à la session régulière du Conseil municipal du lundi 9 mars 2009, il était inscrit à l'ordre du jour le point suivant : « MRN – étude physico-chimique Lac Carillon », votre président s'est informé au directeur général de la municipalité sur ce projet et voici un court résumé de leur entretien :

Projet de la municipalité de St-Ubalde au lac Carillon

La nature du projet consiste à une étude poussée pour vérifier l'état du lac Carillon en vue d'examiner la possibilité d'ensemencer le lac et de connaître les espèces de poissons qui y seraient appropriées.

Aménagement St-Ubalde :

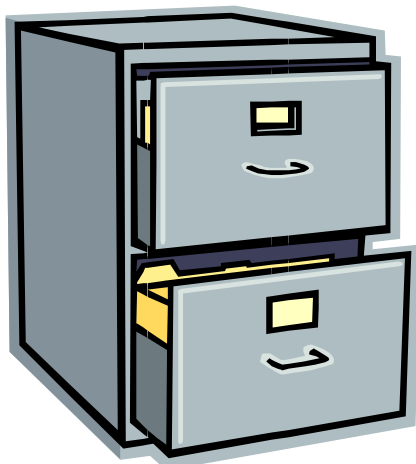
- Amélioration de l'accès à la plage;
- Déplacer les emplacements du camping rustique pour libérer la plage et la rendre disponible au public et aux résidants lors de camping de groupes;
- Restaurer les toilettes sèches et l'abri s'y trouvant;
- Construire un muret pour éviter que les véhicules se rendent sur la plage;
- Nettoyer et baliser les sentiers pédestres.

Le directeur général de la municipalité de St-Ubalde souligne que la municipalité n'a pas l'intention de modifier l'usage de la plage. C'est un accès public avec un camping rustique réservé à des groupes reconnus tels que les scouts et autres du genre, et au public pour la baignade et la possibilité d'y pique-niquer. Il assure que les travaux s'harmoniseront avec l'environnement.

La municipalité a été mise au courant par la MRC qu'il y avait des budgets disponibles pour des projets et c'est dans ce cadre que la demande a été faite. Elle est en attente de la réponse et si le projet est accepté, la réalisation partielle ou complète sera effectuée, le tout selon les budgets qui y seront alloués.

Gilles Allaire

Archives



Suite à la fusion entre les résidants de Notre-Dame-de-Montauban et ceux de St-Ubalde, toutes les archives de l'ancienne association du côté de St-Ubalde seront numérisées et mise à la disposition des membres du CA.

Ce processus a nécessité une lecture rapide de toutes les archives et plusieurs heures de travail. Une fois le ménage terminé, environ 800 documents seront numérisés et le travail est presque terminé.

Serge Lachance





De la vice-présidente — St-U

Bonjour à tous les membres de l'ARC,

Comme vous le savez, j'ai été élue vice-présidente de l'Association à l'automne 2008.

J'ai été initiée toute jeune à la vie en plein air par mes parents; le camping, le ski de fond, la raquette, le canotage et autre activités de plein air faisaient partie intégrante de nos activités familiales.

J'ai également été membre du Cercle des Jeunes Naturalistes du Québec alors que mes compagnons de classe faisaient partie des scouts et guides.

Mon père, Godfroy Lamarche, ingénieur forestier a construit notre chalet, sur le chemin de la Bernache, avec des amis il y a une vingtaine d'années, toute la famille y a participé. Je suis tombée en amour avec le lac et les sentiers qui me permettaient de pratiquer mes activités préférées dans un environnement pur incitant à l'exploration et la préservation.

Le temps passant, la famille venait moins souvent au chalet, lorsque je pouvais me le permettre j'y venais avec mes amis ou amoureux et j'en suis venue à être le membre de la famille qui y venait le plus souvent. Ayant à cœur le souci de préserver ce magnifique lieu de ressourcement, je me suis intéressée à l'Association qui avait justement cette mission.

Après quelques années à suivre ses activités de loin, j'ai décidé de m'impliquer, tout d'abord comme trésorière puis en me présentant à la vice-présidence. Ma grossesse, les rénovations de la maison à Québec, où je suis enseignante en adaptation scolaire, et l'arrivée de Mariane en avril 2008 ont temporairement diminué mes visites au lac, mais j'ai toujours à cœur la préservation de ce lieu enchanteur qui permettra à ma fille de vivre l'expérience de la nature et ses bienfaits.

Au plaisir de vous rencontrer au détour d'un sentier ou à l'une de nos réunions...

Fannie Lamarche

Éditorial

suite... Page 11

Consultation... Information... CONNAIS PAS...

La fusion n'a rien changé dans l'approche municipale. Consultation... Information... — L'ARC déplore que les municipalités ne s'adonnent pas à cette pratique pourtant bien éprouvée. L'Association n'a pas de contrôle, mais cette Association représente les résidants, qui sont membres et qui sont aussi payeurs de taxes. Ces membres ont l'avantage d'habiter le territoire concerné et de bien le connaître. Dans ce sens, les municipalités en agissant ainsi se privent de précieux collaborateurs en plus d'entretenir un climat de méfiance.

Cette Association, par le biais de ses règlements généraux, (article 1.4 disponible sur ce site) a des responsabilités et je crois que l'assemblée générale a élu des personnes qui sont en mesure de les réaliser.

Trois brefs exemples :

Automne dernier, Notre-Dame-de-Montauban (NDDM)

1. Construction d'une voie d'accès, installation de dalles de béton, de tables, de bacs à déchets et à recyclage, de toilettes sèches et ce, en milieu de semaine — vite fait, ni vu ni connu...



Du vice-président — NDDM

Soyez le bienvenu sur le site de l'ARC. Dans un premier temps j'aimerais remercier Serge Lachance pour son implication et le beau travail qu'il a accompli dans la réalisation de ce site Internet.

J'invite tous les membres de l'ARC à nous faire parvenir leurs commentaires sur différents points ou situations afin de sauvegarder et améliorer la santé de notre lac.



Chemin du lac Carillon

Du côté de Notre-Dame-de-Montauban, il y aura des suivis avec la municipalité pour le prolongement du chemin du lac Carillon donnant accès à St-Ubalde et des améliorations à apporter sur les rues Enchantée et des Mélodies afin de contrôler la crue des eaux printanières.

Très bel été à tous! Donald Dryburgh



Rue Enchantée

...suite

Printemps 2009, Saint-Ubalde (St-U)

2. À la session spéciale du Conseil municipal du 2 mars 2009 : *Résolution 2009-03-30 : Autorisant la Municipalité à présenter un projet d'aménagements récréatifs au lac Carillon dans le cadre du Programme de mise en valeur du milieu forestier 2009 volet II et que M. Robert Déry soit autorisé à signer tout document administratif.*

3. À l'ordre du jour du Conseil municipal du 9 mars 2009, MRN – Étude physico-chimique lac Carillon.

Tant NNDM que St-U n'ont fait aucune approche auprès de votre Association concernant ces sujets, aucun coup de fil informatif, aucun courrier électronique, aucune visite, aucune lettre...

Pourtant ces dirigeants, autant élus qu'administratifs connaissent notre existence, connaissent nos coordonnées et n'ont absolument rien fait pour nous informer et tâter le pouls, comme on pourrait dire, sur des sujets qui nous sont chers.

On s'étonnera sans doute que des résidants sont en réaction et pourtant cela aurait été si simple d'en faire des partenaires plutôt que des méfiants

Qu'en pensez-vous?

Serge Lachance

Faites nous parvenir vos commentaires à information@arc-carillon.org

Dernière minute - Dernière minute - Dernière minute

Discussion avec le maire de Notre-Dame, M. Normand Hudon, mardi 28 avril

Accès public au lac Carillon

Afin de ne pas perdre certains budgets offerts par la MRC, la municipalité de NDDM a procédé rapidement à la réalisation de certains accès sur quelques lacs de la municipalité dont le Carillon. L'objectif de ces accès, mentionne monsieur Hudon, est de permettre aux gens qui n'ont pas les moyens financiers d'avoir un chalet, d'aller pique-niquer, faire du canot et se promener en plein air. Il convient qu'il n'a pas eu de contact avec l'Association avant d'effectuer les travaux. Je lui ai dit que l'ARC pourrait être un précieux collaborateur.

Les résidants se posent des questions sur la gestion de ce site. Pique-nique familial, canot, activités quotidiennes, ça va, mais party, camping, etc... cela peut être problématique. Et qui fera la cueillette des vidanges? Qui sera responsable s'il y a problème? D'après l'inspecteur municipal, il devrait y avoir une réglementation pour l'usage de cet accès; sera-t-on consulté? M. Hudon assure qu'il est sensible à ces questions.

Chemin de traverse

J'ai d'abord eu un contact avec M. Ghislain Denis, résidant de St-Ubalde et propriétaire de sucreries à St-Ubalde et à NDDM. C'est lui qui ouvre le chemin l'hiver. Il a discuté avec l'inspecteur municipal de NDDM et celui-ci lui a mentionné qu'il ferait une tranchée ou on mettrait une barrière à la limite de NDDM. Cependant, le maire, M. Hudon, n'a jamais entendu parler de couper ou fermer cette route.

M. Denis a pris avis auprès du ministère des Ressources naturelles (Direction générale de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches) (St-U). Selon le Ministère, la municipalité ne peut bloquer une voie publique. Par contre du côté du même ministère (Direction générale de la Mauricie – Centre-du-Québec) (NDDM), on semblait être d'accord avec cette mesure. M. Denis a donc fait des démarches auprès de l'inspecteur municipal de St-Ubalde. Ce dernier est plus sensible au fait de réaliser cette route. D'autant plus que sur le plan de la sécurité, la municipalité a des responsabilités pour favoriser l'accès aux services d'urgence. Dans le cas où un accès est coupé, la 2^e voie est impérative. De plus la fourniture d'électricité arrive par St-Ubalde, en cas d'urgence, il pourrait y avoir de gros problèmes...

Nous avons convenu que M. Hudon viendra au lac pour regarder les travaux à faire. Il contactera le maire de St-Ubalde pour valider l'intérêt à collaborer à ce projet. Donc dans le courant du mois de mai, cette visite devrait avoir lieu.

J'ai souligné à M. Hudon que pour les résidants du lac Carillon, la réalisation de cette voie publique était importante et nécessaire. Pour nous, c'est impensable que cet accès soit coupé. Soyez assurés que nous ferons le suivi de ce dossier

Gilles Allaire

Terres publiques St-Ubalde

Plusieurs d'entre vous avez réalisé que les bornes (4' x 4') qui identifient les limites de vos terrains sont cassées et/ou pourries.

Après m'être informé au ministère des Ressources naturelles, direction de la Capitale nationale, voici l'information que j'ai reçue : « *Les terrains de ce secteur ont été arpentés. Il doit donc exister des repères d'arpentage au sol. Les pièces de bois sont donc à titre d'indicateur aérien. Toujours se référer aux repères officiels (arpentage) pour la limitation des terrains. Les pièces peuvent être remplacées mais ne constituent pas de délimitation officielle.* »

Alors à votre guise si vous voulez les remplacer. Vous devriez quand même en parler à votre voisin...

Serge Lachance

Sudoku

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide.

Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9.

Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Niveau de difficulté : moyen

Source : *VIRAGE printemps 2009*

		2			1		4	
			5		3	7		1
8								
4		7						3
					5			
		5	6	1		2		4
			7	4				
9	3						8	
		8				1		



L'Écho du Carillon est le bulletin d'information publié par l'Association des Résidents du lac Carillon - ARC.

Il est publié sur le www.arc-carillon.org et est réservé aux membres de l'Association.

Toute correspondance doit être adressée à :

Association des Résidents du lac Carillon,
1186, rue de la Calcite
Lévis (Québec) G6W 7S7

Tél. : 418 835-2141 / 418 883-5698

Courrier électronique :
arc@arc-carillon.org

Conseil d'administration

Président : Gilles Allaire
arc@arc-carillon.org

V-P NDDM : Donald Dryburgh
ddryburgh@arc-carillon.org

V-P St-U : Fannie Lamarche
flamarche@arc-carillon.org

Secrétaire : Louise Grandbois
lgrandbois@arc-carillon.org

Trésorier : Yves Ouellet
youellet@arc-carillon.org

Administrateur : Jean-Louis Fiset
jlfiset@arc-carillon.org

Administrateur : Michel Lamoureux
mlamoureux@arc-carillon.org

Représentants de secteur :

NDDM

Chemin du lac Carillon : Louise Grandbois
Rue Enchantée : Yves Ouellet
Rue des Mélodies : Donald Dryburgh

St-Ubalde

Chemin de la Bernache : Fannie Lamarche
Chemin du Colvert : Fannie Lamarche
Chemin du Huard : Jean-Louis Fiset
Chemin de la Sauvagine : Michel Lamoureux

Information et Webmestre :

Serge Lachance

Vérification de textes :

Claire Huot
information@arc-carillon.org